

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2018/ 107

CANNABIS CONTROL AND
REGULATION ACT

Pursuant to the *Cannabis Control and Regulation Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows:

1 The Yukon Liquor Corporation is designated as the distributor corporation for a period that ends on March 31, 2024.

2 The Yukon Liquor Corporation is to be known as the Yukon Liquor Corporation when performing its functions under the Act.

3 For greater certainty, the president of the Yukon Liquor Corporation, appointed under the *Liquor Act* and the *Public Service Act*, is appointed president of the distributor corporation.

Dated at Whitehorse, Yukon,

May 29,

2018.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon

YUKON

CANADA

DÉCRET 2018/107

LOI SUR LE CONTRÔLE ET LA
RÉGLEMENTATION DU CANNABIS

La commissaire en conseil exécutif, conformément à la *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis*, décrète :

1 La Société des alcools du Yukon est désignée à titre de société de distribution pour une période se terminant le 31 mars 2024.

2 La Société des alcools du Yukon est connue sous l'appellation de Société des alcools du Yukon lorsqu'elle s'acquitte de ses fonctions en application de la loi.

3 Il est entendu que le président de la Société des alcools du Yukon, nommé en application de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et de la *Loi sur la fonction publique*, est nommé président de la société de distribution.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le *29 mai*

2018.